

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 10 décembre 2024, à 18 h 25 à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy de Saint-Augustin-de-Desmaures, 5030, rue Clément-Lockquell.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
M^{me} Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5, à distance

Est absente :

M^{me} Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vincent Paradis, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 33, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public, lequel peut adresser ses questions au moment prévu à cette fin. La séance est également webdiffusée. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots par personne, en complétant le formulaire disponible dans la section « conseil » sur le site internet de la Ville 8 h avant l'heure fixée pour la séance extraordinaire ou par Facebook tout au long de la séance jusqu'à la période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être brève, sans préambule, convenable et respectueuse et porter uniquement sur les sujets prévus à l'ordre du jour pour être adressée lors de la période de questions des citoyens. Il est demandé aux citoyens présents dans la salle qui désirent poser une question, de se déplacer au micro prévu à cette fin et de retourner s'asseoir à leur siège afin d'obtenir la réponse.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

À 18 h 35, la séance est suspendue.

REPRISE DE LA SÉANCE

À 21 h 38, la séance est reprise.

AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal de la greffière voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

2024-649

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

2024-650

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 10 DÉCEMBRE 2024 — PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 10 décembre 2024;

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour le maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures d'être présent à cette séance puisque la séance extraordinaire pour la présentation du budget et du programme quinquennal d'immobilisations de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se tient le même jour;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de transmettre à l'agglomération de Québec l'orientation de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures quant aux sujets qui ont été présentés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption de la résolution suivante :

DG2024-053 *Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'établissement et le paiement des quotes-parts des municipalités liées pour l'exercice financier 2025, R.A.V.Q. 1729 et dépôt du projet de règlement;*

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

FN2024-063 *Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.A.V.Q. 1695 et dépôt du projet de règlement;*

FN2024-059 *Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'établissement d'une redevance sur les quantités excédentaires de certaines matières rejetées dans les eaux de procédés de certains établissements industriels, R.A.V.Q. 1704 et dépôt du projet de règlement;*

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au greffier de la Ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-651

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 13 DÉCEMBRE 2024 — PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 13 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette séance porte sur les prévisions budgétaires 2025 et le programme d'immobilisations 2025-2034 reliés aux compétences d'agglomération de Québec, le budget 2025 et le programme des immobilisations 2025-2034 du Réseau de transport de la Capitale ainsi que divers règlements;

CONSIDÉRANT QUE le 14 septembre 2021 la Cour d'appel a rendu son jugement dans le dossier 200-09-009871-184;

CONSIDÉRANT QUE ce jugement a des répercussions notamment sur les budgets futurs de l'agglomération de Québec, incluant celui de 2025;

CONSIDÉRANT QUE des procédures sont actuellement pendantes devant les tribunaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption de la résolution suivante :

DG2024-053 *Règlement de l'agglomération sur l'établissement et le paiement des quotes-parts des municipalités liées pour l'exercice financier 2025, R.A.V.Q. 1729*

QUE le conseil est favorable à l'adoption de la résolution suivante :

FN2024-063 *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.A.V.Q. 1695*

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes, sous réserve du respect, par la Ville de Québec, de l'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Québec intervenue le 16 janvier 2009, du respect des principes établis par les jugements de la Cour supérieure (200-17-014410-112) et de la Cour d'appel (200-09-009871-184), et de l'exactitude de la qualification des dépenses prévues aux résolutions ci-après, en regard des lois applicables;

FN2024-086 Adoption du budget de fonctionnement pour l'exercice financier 2025 relié aux compétences d'agglomération;

FN2024-069 Adoption du Programme des immobilisations 2025-2034 relié aux compétences d'agglomération;

FN2024-055 Adoption du budget pour l'exercice financier 2025 du Réseau de transport de la Capitale;

FN2024-056 Adoption du Programme des immobilisations du Réseau de transport de la Capitale pour les exercices financiers 2025 à 2034;

QU'une copie de la présente résolution soit remise au greffier et qu'une demande soit faite de la porter au procès-verbal;

QUE si des changements surviennent aux informations transmises après l'adoption de la présente résolution, de donner l'opportunité au maire de voter à l'encontre d'une orientation.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2024-652

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-731 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2024-731 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2025*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2024-653

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-732 SUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ADAPTATION ET D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES À L'ACCESSIBILITÉ RÉSIDENIELLE POUR L'ANNÉE 2025

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2024-732 sur la mise en place d'un programme d'aide financière pour la réalisation de travaux d'adaptation et d'installation d'équipements nécessaires à l'accessibilité résidentielle pour l'année 2025*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2024-654

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-733 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2023-707 SUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PLANTATION D'ARBRES

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2024-733 modifiant le règlement n° 2023-707 sur la mise en place d'un programme d'aide financière pour la plantation d'arbres*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2024-655

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-734 SUR LA TAXATION DES TERRAINS VACANTS DANS LE PARC INDUSTRIEL ET CERTAINES ZONES LIMITOPHES

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2024-734 sur la taxation des immeubles vacants dans le parc industriel et certaines zones limitrophes*.

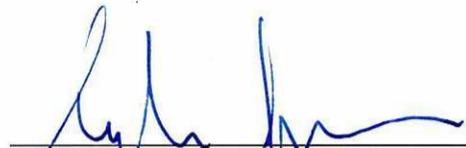
Le maire présente et dépose le projet de règlement.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

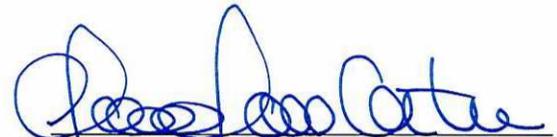
PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 22 h 13.



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière